

ÉGALITÉ TERRITORIALE DANS LE GRAND EST : MISSION IMPOSSIBLE ?

SYNTHÈSE

71^{ÈME} FOIRE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

MARDI 5 SEPTEMBRE 2017 - 14H-17H



LES AGORAS DU CESER GRAND EST

DES APRÈS-MIDI DE DÉBATS CITOYENS

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional est un espace de concertation et de médiation entre les forces vives du territoire régional. Dans cet esprit, le CESER Grand Est organise annuellement un colloque en s'emparent d'une problématique liée aux questions du développement régional,

de l'aménagement du territoire, de la prise en compte de l'environnement ou encore d'une attente sociale ayant un écho particulier dans notre territoire. Pour 2017 la question des failles et des fractures que les territoires infra régionaux connaissent aura été la pierre angulaire des réflexions ouvertes.

Égalité territoriale dans le Grand Est : Mission impossible ?

71^{ème} Foire de Châlons-en-Champagne

5 septembre 2017

Les débats nationaux et européens sur les relations entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux, sur les situations de ruptures sociales, générationnelles et économiques ou encore les réflexions sur la perte de confiance dans l'action et la présence publique sur les territoires, semblent devoir trouver un espace d'expression et d'expérimentation dans le Grand Est.

En effet, la Région présente toutes les caractéristiques des problématiques auxquelles se confrontent nos sociétés européennes et est, en cela, un laboratoire.

Cette réalité, héritée du mariage forcé entre l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine, s'impose aux acteurs et aux élus régionaux avec une acuité extrême. Fort de ce constat, le CESER entendait conduire son colloque 2017, lors de la foire de Châlons-en-Champagne le 5 septembre, sur cette question délicate des failles et fractures territoriales rendant difficile, sinon impossible, l'égalité des territoires.

Si rechercher l'égalité des territoires paraît être une véritable quadrature du cercle, tendre vers l'équité des forces sans en réduire la diversité devrait permettre de diminuer ou même faire disparaître ces fractures territoriales. L'action publique doit s'y employer ; tout comme les acteurs dans les territoires qui font preuve d'initiatives, de force. Leurs réussites sont à valoriser et constituent des leviers utiles à l'action régionale.



Fort des travaux qu'il conduit sur le numérique, les solidarités, les équipements et la politique d'aménagement du territoire, le CESER entend ouvrir la réflexion sur le rôle et la fonction des centres urbains comme moteurs économiques mais aussi vecteurs de solidarité, comme outils permettant de résorber les lignes de failles que la société française rencontre. Il s'agira ensuite d'explorer la ruralité et ses nouvelles formes, pour aborder enfin les réalités des fractures territoriales et de leurs expressions.

L'approche du CESER est résolument tournée vers le dialogue, le partage et la confrontation d'idées, concernant la recherche d'équité entre les territoires et l'identification des leviers utiles à l'action régionale. En cela le colloque du CESER 2017 prolonge les premières orientations ouvertes par le Conseil régional avec le Pacte pour la ruralité.

14h00 Ouverture et introduction du colloque par Monsieur **Patrick TASSIN**, Président du CESER Grand Est

14h20 Intervention de **Jean-Michel THORNARY**, Commissaire Général à l'égalité des territoires (CGET) sur le thème : « Inégalités versus diversité territoriale, état de la France de 2017 »

14h40 Temps 1 : les formes et les réalités des fractures territoriales

Objectif : Poser les problèmes des fractures économiques, sociales, etc., sur notre territoire.
Avec **André ROSSINOT**, Président de la Métropole du Grand Nancy

15h15 Temps 2 : les problématiques rencontrées par les acteurs et leurs réponses

Objectif : Entendre les difficultés rencontrées par les acteurs dans le Grand Est, les initiatives et réponses apportées.
Avec **Éveline DUHAMEL**, Présidente de la section Développement Durable des Territoires du CESE

16h00 Temps 3 : les attentes et les expérimentations dans le Grand Est

Objectif : Mettre en exergue les expérimentations portées par les acteurs et leurs attentes en matière d'action publique.
Avec **Charles-Amédée de COURSON**, Député de la Marne

16h45 Conclusion des travaux par **Franck LEROY**, Vice-président du Conseil régional du Grand Est

OUVERTURE

Patrick TASSIN, Président du CESER du Grand Est

Pierre-Marie VIDAL, Directeur « d'Acteurs Publics », Animateur du colloque



M. VIDAL souhaite la bienvenue aux participants à ce débat et présente les différents intervenants qui se pencheront sur la question suivante : l'égalité territoriale dans le Grand Est est-elle une mission impossible ? La diversité des territoires du Grand Est constitue sa richesse, mais elle pose aussi la question de l'égalité ou de l'équité territoriale.

Outre les contributions des intervenants, **M. VIDAL** signale que les débats seront enrichis régulièrement par la diffusion d'interviews de membres du CESER du Grand Est. Enfin, le public sera également invité à échanger avec les intervenants.

M. TASSIN salue à son tour les participants présents à ce colloque organisé annuellement depuis 2008 à la Foire de Châlons-en-Champagne par le CESER, qui remplit ainsi sa vocation d'agitateur d'idées.

Il remarque d'emblée que le terme d'équité, qui induit des traitements différenciés selon les réalités des territoires, peut apparaître plus approprié que « l'égalité territoriale », envisagée comme une « mission impossible ». C'est un débat d'actualité qui coïncide avec la production des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la finalisation du Pacte sur la Ruralité de la Région Grand Est.

M. TASSIN souligne ensuite que les inégalités territoriales ne se limitent pas au développement de la fibre numérique ou des transports, mais recouvrent aussi l'inégalité

face à l'emploi, à la culture, à l'éducation ou aux services publics par exemple. A cet égard, l'analyse des chiffres relatifs aux 31 zones d'emploi du Grand Est font ressortir de forts contrastes démographiques, économiques et sociaux.



Situation des 31 zones d'emploi du Grand Est : écarts de dynamique socioéconomique

La zone d'emploi la plus peuplée compte, par exemple, 17 fois plus d'habitants que la moins peuplée et la Région est traversée par la Diagonale du Vide. Le Grand Est a perdu 70 000 emplois entre 2000 et 2015, mais de façon très variable selon les territoires. L'emploi a augmenté de 13 % depuis l'an 2000 à Saverne et a reculé de 15 % sur la même période à Saint-Dié-des-Vosges.

Les trois métropoles connaissent également des dynamiques différentes par rapport aux autres métropoles françaises. Elles font ainsi partie des rares métropoles qui perdent parfois des emplois et des habitants.

Le nombre d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté varie de 7 % sur Molsheim-Obernai à 20 % à Charleville-Mézières. Le taux de chômage peut aussi varier du simple au double selon les territoires. Il y a 10 000 euros d'écart entre le revenu médian le plus élevé (à Saint-Louis) et le moins élevé (à Charleville-Mézières).

En synthèse, le groupe de veille sur la conjoncture du CESER a souligné que le Grand Est contient toutes les fractures qui traversent la société française. La région Grand Est doit par conséquent porter une attention différenciée aux territoires qui la composent.

Au-delà des moyens à mettre en œuvre, il convient d'abord de définir une stratégie concertée, suivie d'une mise en action coordonnée pour réduire ces fractures. Dans ce cadre, l'action publique n'est pas suffisante, mais elle est indispensable. Il faut également

éviter de réduire la question à une opposition entre rural et urbain. **M. TASSIN** souligne que les fractures existent aussi entre les territoires ruraux, entre les villes et au sein des villes.

M. TASSIN propose aussi d'aborder ces questions à l'aune des modèles agricoles dans un monde globalisé, qui renvoient aux circuits courts et aux productions locales. La mobilisation régionale, y compris de l'Etat, ne doit pas oublier que le soutien aux acteurs locaux est au cœur d'une possible réussite territoriale

En conclusion, **M. TASSIN** évoque l'objectif de rechercher les moyens de tendre vers l'équité territoriale, sans réduire la diversité et la richesse des différents territoires, qui jouent chacun un rôle spécifique et important pour le Grand Est.

Pour finir, **M. TASSIN** remercie toutes les personnes qui ont pris part à l'organisation de ce colloque et il souhaite aux participants des débats productifs et constructifs.



INÉGALITÉS VERSUS DIVERSITÉ TERRITORIALE ÉTAT DE LA FRANCE DE 2017

Jean-Michel THORNARY, Commissaire général à l'égalité des territoires (CGET)



M. VIDAL précise en introduction que les missions du CGET comprennent notamment le développement des territoires, la mise en œuvre de la politique de la ville et le pilotage des contrats de plan Etat/Région.

M. THORNARY ajoute que le CGET assure aussi la coordination des fonds européens. Le Commissariat général à l'égalité des territoires est né en 2014 de la fusion des organismes chargés de l'aménagement du territoire et de la politique de la ville. Il compte environ 300 agents et porte un budget global d'environ 1 milliard d'euros pour 2017.

M. THORNARY salue l'importance de ce débat, qui s'inscrit au cœur des enjeux de diversité et de cohésion territoriale que traite le CGET. Le Président de la République a également mis

en avant la priorité donnée à la cohésion territoriale lors de la Conférence des Territoires le 17 juillet 2017 au Sénat.

M. THORNARY observe que la question des fractures territoriales n'est pas nouvelle. Elle interroge notre idéal aménagiste d'une répartition équilibrée des ressources entre les territoires et notre idéal républicain fondé sur le principe de solidarité territoriale. Elle est toutefois particulièrement prégnante aujourd'hui face aux phénomènes de métropolisation, de périurbanisation, de transformations économiques et de déclin de certains territoires ruraux et centres-villes urbains.

Ces fractures territoriales génèrent des inégalités réelles ou ressenties, un sentiment d'abandon et une perte de confiance certaine dans l'action publique, qui s'est exprimée lors des derniers scrutins électoraux.

M. THORNARY propose de revenir sur les caractéristiques du Grand Est, pour souligner d'abord la place de la ruralité. 90 % des 5 152 communes comptent moins de 2 000 habitants. Longtemps associée aux activités agricoles, la ruralité du Grand Est se développe également dans l'agroalimentaire ou les filières biosourcées aujourd'hui.

Le Grand Est est aussi constitué de grands ensembles urbains : Reims-Châlons-en-Champagne-Troyes, Metz-Nancy-Epinal et l'Eurométropole de Strasbourg. Ils sont de solides moteurs économiques arrimés à la Ruhr, au Luxembourg, à la Belgique et à l'Île-de-France, qui doivent aussi générer davantage de relations entre eux.

Le Grand Est est par ailleurs caractérisé par une armature de villes moyennes aux fonctions très différentes (Sedan, Lunéville, Bar-le-Duc, Saint-Dié...), qui sont autant de charnières entre espaces ruraux et urbains. Ce maillage est une force qui garantit l'accessibilité des habitants à des fonctions urbaines.

Enfin, la Région se situe au cœur d'enjeux nationaux et européens de par sa situation frontalière. Le Grand Est représente 760 kilomètres de frontière et 45 % des travailleurs transfrontaliers de France. Cette position induit évidemment des enjeux en termes de mobilité et de transport, mais aussi en termes de coopération universitaire par exemple.

M. THORNARY souligne en résumé que le Grand Est est effectivement traversé par toutes les grandes dynamiques territoriales de France, à l'exception des questions littorales. Cette diversité de situations est d'ailleurs une richesse à laquelle les citoyens sont attachés.

M. THORNARY projette en complément une cartographie des écarts de revenu dans la région pour illustrer les disparités entre territoires et le fait qu'elles ne se réduisent pas à un contraste entre métropoles et zones rurales. Si la diversité est une richesse, elle fragilise aussi la cohésion territoriale.

Elle incite par conséquent les acteurs publics à faire preuve d'audace pour réduire les déséquilibres les plus marqués et à innover en proposant des modes de relation adaptés, dans un contexte où les territoires sont de plus en plus interdépendants. A ce titre, le Grand Est préfigurera certainement de nouveaux modes de relation entre territoires.

M. THORNARY rappelle que des rapprochements fructueux ont en effet déjà été impulsés entre de nombreux territoires et cite pour exemple le Sillon Lorrain, qui est devenu le premier pôle métropolitain en 2011.

A l'échelle nationale, le CGET s'attèle aux côtés des collectivités à renforcer ces dynamiques de cohésion territoriale en déployant des actions qui s'appuient sur la diversité des territoires. Les dispositifs contractuels y contribuent pleinement comme le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région, qui représente 133 millions d'euros dans le Grand Est au titre du CPER 2015-2020.

M. THORNARY cite également les Contrats territoriaux infrarégionaux, qui permettent de répondre à des situations particulières à l'image du contrat de redynamisation de Châlons-en-Champagne et du site de Défense, et les Contrats de villes, dont 22 villes moyennes bénéficient en région Grand Est.

M. THORNARY signale enfin la signature du pacte Etat-Métropoles en juillet 2016 entre le gouvernement et les Présidents des 15 métropoles. Elles sont des concentrés de richesse et d'emplois, dont l'interdépendance avec les territoires périphériques s'accroît et doit être prise en compte.

M. THORNARY souligne que l'Etat s'appuie ainsi sur le potentiel et sur la diversité des territoires. Au-delà des dispositifs présentés, des outils de planification répondent également aux enjeux de coopération, de cohérence et de cohésion à l'image du SRADDET précédemment cité ou des Schémas départementaux d'accessibilité aux services.

M. THORNARY indique en conclusion que le Président de la République a fixé comme cap, en juillet dernier, la consolidation de ces coopérations interrégionales, qui sont le gage de la cohésion des territoires.

TEMPS 1 : LES FORMES ET LES RÉALITÉS DES FRACTURES TERRITORIALES

André ROSSINOT, Président de la Métropole du Grand Nancy, Ancien Ministre de la Fonction publique

Jean-Michel THORNARY, Commissaire général à l'égalité des territoires (CGET)



M. VIDAL rappelle que M. ROSSINOT est Président de la Métropole du Grand Nancy depuis 2001.

M. ROSSINOT remercie le CESER pour son invitation à ce débat de société important, où il s'étonne d'emblée que l'Europe ait été peu mentionnée, sauf dans le cadre des fonds européens. Il souligne que le Grand Est n'est pas insulaire, mais au contraire profondément européen.

M. ROSSINOT recommande ensuite la lecture de l'Atlas politique de la France, sous la direction de Jacques Lévy, qui démontre la complexité de l'évolution actuelle de la société dans les territoires, au-delà des clichés répandus.

M. ROSSINOT souhaite mettre en avant la notion de « République des territoires », qui remplace progressivement le terme de « collectivité » territoriale. Elle implique, d'une part, une primauté des valeurs républicaines. Elle illustre, d'autre part, la nécessité de dépasser

une série de phraséologies sur l'aménagement du territoire, imposée par les évolutions profondes actuelles.

Au sein de cette République des territoires, toutes les femmes et les hommes doivent recevoir le même intérêt et bénéficier des mêmes possibilités, par exemple en termes d'accès à l'éducation et à la culture. Chaque citoyen a aussi une responsabilité et un rôle à jouer.

La République des territoires implique aussi une alliance des territoires, qui ne doivent plus s'opposer, mais travailler ensemble. La création d'une alliance de territoires suppose cependant plusieurs conditions et l'implication de nombreux acteurs. **M. ROSSINOT** cite, pour exemple, le développement des réseaux et des usages numériques, l'accès aux soins et les enjeux liés aux mobilités. Il signale que 65 000 personnes quittent chaque soir la Métropole du Grand Nancy après leur travail.

M. ROSSINOT veut mettre en avant l'intelligence collective comme solution. Il mentionne dans ce cadre l'organisme France Urbaine créé en 2015, qui regroupe une centaine d'agglomérations de plus de 100 000 habitants et qui travaille avec l'Association des Maires de France et toutes les collectivités.

M. ROSSINOT valorise ainsi la coopération des territoires avec les citoyens, le monde économique, le monde universitaire et le monde de la recherche, qui est aussi exemplifié par le label Métropole French Tech dont bénéficie Nancy. Les territoires qui n'embrassent pas cette évolution feront inévitablement marche arrière.

M. VIDAL introduit ensuite la première interview vidéo, où **Yves CHAUVELOT** partage sa vision des fractures territoriales en tant que maire d'une commune de 350 habitants.

Intervention vidéo d'Yves CHAUVELOT, Vice-président du CESER, Maire de Donjeux en Haute-Marne



M. CHAUVELOT cite d'abord le problème de distance dont souffre Donjeux par rapport aux métropoles les plus proches et leurs services. Il évoque également la raréfaction ou la disparition des services publics locaux, comme La Poste, faute d'activité. Il déplore enfin le départ des jeunes, notamment les plus qualifiés.

M. THORNARY observe qu'il ne peut pas contester ce constat objectif de la situation dans la commune de Donjeux. Il apparaît cependant logique que les réseaux de service soient rationalisés et M. CHAUVELOT évoque lui-même le manque d'activité. D'autres acteurs comme la grande distribution rationalisent pareillement leur implantation.

M. THORNARY remarque également que le numérique est à la fois l'origine de certains problèmes et une partie de la solution aux problèmes décrits par **M. CHAUVELOT**.

Intervention vidéo de Bertrand BOUSSAGOL, Membre du CESER, Vice-président de l'URIOPSS Grand Est



M. BOUSSAGOL explique qu'un travail mené par l'URIOPSS Champagne-Ardenne met en évidence la nécessité d'améliorer la coordination entre les acteurs de l'accompagnement gériatrique pour proposer des parcours de soins adaptés aux personnes âgées selon les territoires (rural, urbain), l'habitat (individuel ou collectif) et la situation individuelle de chaque patient.

M. ROSSINOT ajoute que les problématiques d'accès à la médecine concernent à la fois les généralistes et les spécialistes. Dans ce cadre, les maisons pluridisciplinaires de santé, auxquelles l'Ordre des médecins s'est longtemps opposé, constituent une solution très prisée aujourd'hui.

M. THORNARY précise aussi que la désertification médicale touche le monde rural, mais également certains quartiers urbains. Ainsi, la cible nationale, fixée à 2 000 maisons de santé, concerne autant les territoires ruraux et urbains.

Intervention vidéo de Christophe GIRARDIN, Membre du CESER, Secrétaire académique SNES-FSU (Académie de Reims)



M. GIRARDIN évoque une fracture territoriale très importante en matière de formation. Il est ainsi plus facile de trouver un apprentissage dans un bassin d'emploi comme Strasbourg ou Metz qu'à Saint-Dizier. De même, l'accès à la culture varie en fonction de la cohérence de l'offre de transport au sein d'un territoire. Enfin, les cinq Universités du Grand Est recouvrent deux établissements labellisés « Initiative d'excellence » et trois autres qui sont beaucoup plus en difficulté.

M. ROSSINOT signale que Nancy, qui accueille notamment l'Ecole nationale des eaux et forêts, a fait le choix de mettre en valeur le bois, la forêt et la botanique. 60 institutions et acteurs ont accepté de converger et de travailler ensemble sur ces enjeux et se sont retrouvés lors d'une réunion le 1^{er} septembre.

M. ROSSINOT observe en parallèle que la configuration administrative a beaucoup avancé et qu'il n'existe plus de communes isolées en France. L'agglomération de Reims a par exemple rallié 140 communes, ce qui pose forcément des problèmes de gouvernance. Autre exemple qui ne se situe pas dans le Grand Est, la deuxième commune la plus importante après Besançon au sein de l'agglomération ne compte que 3 500 habitants. Il faut néanmoins parvenir à bâtir ainsi des projets et des ensembles plus vastes.

M. ROSSINOT se déclare optimiste par rapport à cette mise en relation des acteurs et cette coopération qui se développe, même si elle sera compliquée les premières années puisque des aspects humains entrent nécessairement en jeu. Il ajoute que la France a tous les atouts nécessaires pour retrouver sa fierté et sa place en Europe et dans le monde, malgré les difficultés actuelles.

M. VIDAL retient les notions de République et d'Alliance des territoires, l'importance de l'intelligence collective et surtout le message d'optimisme.

TEMPS 2 : LES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES ACTEURS ET LEURS RÉPONSES

Éveline DUHAMEL, Présidente de la section Développement Durable des Territoires du CESE

Jean-Michel THORNARY, Commissaire général à l'égalité des territoires (CGET)



M. VIDAL précise que **Mme DUMAHEL** représente le CESE et a dirigé une entreprise de mareyage dans des circonstances difficiles.

Mme DUHAMEL explique que les Anglais avaient décidé en 1998 d'interrompre le lien maritime entre Dieppe et Newhaven, mettant ainsi à mal toute l'économie du nord du département. Elle a alors interpellé le président du Conseil départemental de l'époque, avec lequel elle est parvenue à rassembler tous les acteurs économiques autour du projet de relance d'une ligne maritime. Elle est ensuite devenue vice-présidente de la compagnie maritime créée, jusqu'à cette année.

Mme DUHAMEL précise que la compagnie a acquis un port en Angleterre, qu'elle a réussi à redynamiser avec l'installation d'entreprises. Elle ajoute que le projet a réussi grâce à l'implication de tous les acteurs autour de cet enjeu de survie pour l'économie du nord du département.

M. VIDAL note qu'il est possible de trouver des solutions avec de la volonté et l'organisation adéquate.

M. THORNARY retient que l'initiative est venue d'acteurs locaux qui avaient des intérêts particuliers et collectifs. Il souligne que l'Etat doit alors être présent, soit en ayant créé au préalable les conditions de la réussite du projet, soit en accompagnant au moins l'initiative qui est née et qui peut être porteuse pour le territoire et ses habitants.

Mme DUHAMEL confirme que la présence des services de l'Etat était indispensable à la réussite du projet, puisqu'il a notamment fallu faire revenir un bureau de la Police aux Frontières.

Intervention vidéo de Gérard CLAUDEL, Membre du CESER, Vice-président de la CCI du Grand Est



M. CLAUDEL évoque trois données macroéconomiques à prendre en compte dans ce débat. Sur le numérique, il convient de réduire l'objectif de couverture de la zone fixé à 2025 pour conserver les entreprises. Il faut par ailleurs faire évoluer les disparités entre les métropoles et les zones rurales sur les choix économiques. Enfin, il est nécessaire de renforcer la formation professionnelle, en particulier dans les zones rurales fortement touchées par le chômage.

M. VIDAL demande si le numérique est la clé du débat aujourd'hui.

M. THORNARY souligne qu'il est nécessaire, mais pas suffisant. Il précise que l'objectif pour le développement du très haut débit est fixé à 2022 et non 2025. Outre l'équipement, il faut également développer les usages du numérique parmi les citoyens et les entreprises. Il faut à la fois multiplier les prises très haut débit dans les entreprises et faire évoluer les modes de communication de l'entreprise avec ses partenaires.

M. VIDAL invite également à réagir sur l'importance de la formation pour le développement d'un territoire.

Mme DUHAMEL remarque qu'il faut considérer la formation professionnelle et la formation initiale, où la désertification scolaire pose problème dans le monde rural et le monde littoral. Des lacunes sur l'éducation primaire ont notamment été constatées chez des femmes en grande précarité.

M. VIDAL propose d'entendre ensuite la réponse d'un service public face à l'hétérogénéité des territoires.

Intervention vidéo d'Anne-Marie JEAN, Membre du CESER, Déléguée territoriale du groupe La Poste



Mme JEAN explique que la demande de solutions numériques est aussi importante que l'attente de contact physique chez les usagers. La Poste doit donc pouvoir proposer les deux. La relation territoriale de La Poste avec le public prend ainsi trois formes : la présence territoriale physique, qui prend aujourd'hui des formes très variées, le facteur, qui est finalement un point de contact mobile, et la plateforme de service numérique.

M. VIDAL constate qu'il n'est plus possible d'attendre un réseau de service de proximité comme le fut La Poste au XX^{ème} siècle.

M. THORNARY le confirme, tout en mettant en avant le développement des Maisons de service au public, au nombre de 1 100 aujourd'hui. La Poste y a d'ailleurs contribué avec la création de 500 Maisons de service au public dans ses implantations. Elles constituent une forme moderne et mutualisée des services publics proposant à la fois une présence physique et une médiation numérique. Elles répondent ainsi à une demande des citoyens et des élus territoriaux, notamment en zone rurale.

M. THORNARY souligne ainsi que les réseaux se rationalisent inéluctablement, mais qu'ils font aussi en sorte de trouver des solutions pour répondre aux attentes des citoyens et des élus, notamment en zone rurale.

Intervention vidéo de Sylvie BERTHOUX, Membre du CESER, Représentante CGT



Mme BERTHOUX évoque des décalages phénoménaux entre certains territoires en matière de formation et d'emploi. Par exemple, la moitié de la population active de Saint-Dié est non-diplômée. De même, les anciens bastions industriels connaissent le plus fort taux de chômage. **Mme BERTHOUX** souligne surtout que ces handicaps « s'autoalimentent ». Ainsi, Forbach ou Charleville-Mézières continuent à perdre des emplois, tandis que d'autres zones florissantes comme Strasbourg poursuivent leur développement en parallèle.

Mme DUHAMEL indique qu'il est effectivement inenvisageable de revenir à une présence des services publics dans chaque commune. Le numérique est une solution alternative, s'il est associé à un apprentissage des usages et à un accompagnement physique minimal.

M. VIDAL observe que cet accompagnement existe dans les Maisons de service au public.

M. THORNARY confirme qu'un accompagnement est offert pour solliciter les organismes. En outre, des représentants des différents organismes (CNAM, CNAV, CNAF, etc.) sont parfois physiquement présents.

M. THORNARY abonde par ailleurs sur le caractère structurant de l'offre de formation et observe que les métropoles concentrent aujourd'hui les établissements, notamment pour l'enseignement supérieur. La délocalisation des cursus et la création d'une vie étudiante hors des grandes villes sont aussi un enjeu.

M. VIDAL propose de visionner une dernière vidéo avant d'écouter les réactions de la salle.

Intervention vidéo de Valérie BÉGÉ, Membre du CESER, Secrétaire générale de la Fédération des entreprises d'insertion de Lorraine



Mme BÉGÉ propose comme piste de réflexion l'économie sociale et solidaire, en particulier le champ de l'insertion par l'activité économique. Cette approche permet une redistribution globale des richesses, avec un gain en employabilité, en compétences et en mobilité dans les zones rurales et urbaines en difficulté.

Echanges avec la salle

M. LE HINGRAT, Maire de Saint-Thomas-en-Argonne, signale le projet de Parc naturel régional porté par l'association Argonne-PNR. Il espère que la Région apportera son soutien ne délaissera pas l'Argonne sur ce projet novateur.

M. LEROY, Vice-Président du Conseil Régional, confirme que la Région sera aux côtés et en support des acteurs du territoire pour la réussite de ce projet, qui dépassera en réalité le cadre d'un parc naturel régional. A ce stade, Argonne-PNR sera mandaté prochainement pour le pilotage de ce projet après délibération de toutes les communautés de communes.

M. BESSON-LEAUD représente la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Alliance Sens & Economie, sollicitée par la commune de Courcy (Marne, 1 000 habitants) suite à la fermeture de la Base Aérienne 112. Elle a entrepris une démarche portée par la société civile, où la difficulté a consisté à décroisonner les acteurs et à créer des dynamiques de coopération entre le public, le privé, l'associatif, l'économie sociale et solidaire, l'enseignement supérieur et la recherche.

M. VIDAL interroge **M. BESSON-LEAUD** sur des conseils pour réussir.

M. BESSON-LEAUD constate que la confiance ne se décrète pas, mais que la bienveillance et le dépassement des postures constituent un bon point de départ. Il faut aussi parvenir à faire émerger une notion de bien commun et d'envie commune sur le territoire.

M. SPIRE, Président de la CCI des Ardennes, demande si la structuration administrative française simplifie ou complexifie l'objectif d'égalité des territoires.

M. THORNARY observe qu'un mouvement de rationalisation institutionnelle s'opère depuis quelques années, avec l'émergence d'unités qui permettent de créer des partenariats à la bonne dimension. Ensuite, cette structure institutionnelle peut, en fonction des hommes et des femmes qui la constituent, être un frein ou un accélérateur.

M. TOUPENET, représentant CGT, craint que les disparités sur le Grand Est continuent de s'accroître. Il souligne que les territoires où l'activité économique privée périclète vivent de secteurs non marchands soutenus par des subventions. Or les services publics disparaissent et les dotations de l'Etat diminuent.



Mme WILLAIME-MOREL, élue de la chambre de commerce Meuse/Haute-Marne, regrette que les bonnes idées sur le territoire se fassent souvent « happer » par une structure supérieure comme la CCI. Elle cite l'exemple d'un groupement d'employeurs Meuse-Haute-Marne, créé spécifiquement pour répondre à des problématiques locales, puis récupéré par des organismes Grand Est pour devenir un groupement d'employeurs Grand Est.

Mme DUHAMEL a aussi connu l'expérience d'initiatives qui fonctionnent très bien localement, mais dysfonctionnent quand elles sont transposées au niveau supérieur en perdant la notion de proximité. Elle présume que c'est un problème d'égos, dont elle se désole.

TEMPS 3 : LES ATTENTES ET LES EXPÉRIMENTATIONS DANS LE GRAND EST

Charles DE COURSON, Député de la Marne, Maire de Vanault-les-Dames
Jean-Michel THORNARY, Commissaire général à l'égalité des territoires (CGET)



M. DE COURSON souhaite évoquer des exemples de solutions pour l'avenir, expérimentées dans le Grand Est, en commençant par le développement des maisons de santé qui visent à répondre à la raréfaction des médecins généralistes et spécialistes.

A Vanault-les-Dames, la maison de santé a été un succès, parce que les médecins ont pris l'initiative et se sont rapprochés des élus pour leur demander sa création. Le projet a été plus compliqué à Fère-Champenoise, car le corps médical était hostile au début, mais il a fini par aboutir. A Saint-Rémy-en-Bouzemont enfin, il n'y avait plus de médecin et les élus ont pris le risque de créer une structure en attirant un médecin.

M. DE COURSON en retient qu'il ne faut pas tout attendre des collectivités et de l'Etat. Les projets ne doivent pas être seulement portés par les élus politiques, mais aussi par les citoyens et les entreprises. Ensuite, le département, la région et les services de l'Etat doivent intervenir pour soutenir et pas uniquement pour rappeler les règles et entraver l'action.

M. DE COURSON mentionne ensuite le développement touristique du Lac du Der, dont la zone d'influence s'étend sur quatre départements et deux « anciennes » régions. Cet exemple illustre la difficulté de faire converger des départements, des communautés de communes, une région et l'État. Ainsi, la construction d'un casino, qui connaît aujourd'hui un grand succès, a nécessité cinq ans de procédure. L'État a manqué de souplesse et d'écoute à l'origine.

M. DE COURSON cite enfin l'hostilité qu'avait rencontré le projet d'implantation d'une usine McCain dans la Marne de la part de certains agriculteurs, associations de défense de l'environnement et « roitelets locaux ». Il a notamment fallu convaincre des acteurs locaux de fournir des solutions d'approvisionnement et de stockage à l'usine pour faire aboutir ce projet, qui a permis de créer environ 500 emplois au final.

M. DE COURSON constate en conclusion que les enseignements de ces exemples sont éloquentes sur l'importance de pouvoir unifier l'ensemble des acteurs. Les services de l'Etat aident ensuite beaucoup à résoudre les problèmes et doivent assumer leur responsabilité, mais il ne faut pas attendre d'eux qu'ils réduisent toutes les fractures territoriales.

Intervention vidéo de Bruno THERET, Membre du CESER, Représentant de l'assemblée des Français de l'étranger



M. THERET insiste sur la dimension transfrontalière du Grand Est, et sur ses réalités économiques et sociales en termes d'emplois et de savoir-faire. Les enjeux de l'éducation, de la mobilité, du numérique, ou bien encore de la silver économie trouvent une résonnance particulière dans cette « petite Europe » où la société civile organisée a un rôle prépondérant à jouer.

Intervention vidéo de Véronique KLEIN, Membre du CESER, Vice-Présidente de la Chambre d'agriculture d'Alsace



Mme KLEIN évoque d'abord la diversité des agricultures de demain. Elle met aussi en avant une image actualisée de l'agriculteur, présenté comme un entrepreneur qui investit et dont l'outil est très moderne. Il faut donc soutenir l'investissement, la recherche et l'innovation, à la fois dans l'agriculture conventionnelle et bio.

M. DE COURSON indique qu'il est important d'accepter la diversité des situations et des formes d'agriculture. Il existe un espace pour les circuits courts ou le bio, mais l'agriculture ne sera jamais à 100 % bio.

M. DE COURSON observe par ailleurs qu'il convient de parler de politique agroalimentaire plutôt que de politique agricole. Il faut ainsi intégrer l'ensemble des acteurs dans la réflexion, y compris les industriels. En parallèle, l'agriculture ne produit pas que de l'alimentaire, mais aussi de l'énergie et des biomatériaux par exemple.

M. DE COURSON se déclare optimiste sur l'avenir de l'agriculture eu égard aux progrès prodigieux qu'elle a déjà connus depuis un demi-siècle. Il appelle en même temps de ses vœux une stabilité des politiques locales, nationales et européennes en termes de législation et d'orientations.

M. DE COURSON remarque enfin que le rôle que peut jouer l'Europe dans la réduction des inégalités territoriales a été peu évoqué, en dehors des fonds européens qui remplissent effectivement cette mission.

M. THORNARY souligne la nécessité de renforcer effectivement la recherche et l'innovation sur l'agroalimentaire. Il signale que seule une dizaine de pôles de compétitivité sur les 70 existants investit cette thématique.

M. VIDAL propose d'écouter un dernier témoignage.

Intervention vidéo d'Olivier CAYLA, Membre du CESER, Représentant CFE-CGC



M. CAYLA remarque que le développement d'un territoire n'est pas la vocation première d'une entreprise, qui se positionne d'abord par rapport aux marchés, aux clients et aux salariés. Cela étant, la notion de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) démontre que chacun doit aujourd'hui prendre ses responsabilités au sein de son environnement. **M. CAYLA** ajoute que le développement économique implique de la confiance, de la responsabilité et de l'engagement.

M. THORNARY rappelle que, dans l'exemple présenté par **Mme DUHAMEL**, le devenir du port de Dieppe a été écrit, au départ, par les chefs d'entreprise de la ville.

Au-delà de la responsabilité sociétale, **M. DE COURSON** regrette que peu d'entreprises intègrent une responsabilité territoriale, en compensant les fermetures d'activités par des réimplantations.

M. THORNARY évoque la charte « Entreprises et Quartiers », à travers laquelle 60 groupes nationaux et un millier d'entreprises s'engagent, avec le CGET, à inscrire leurs projets de développement dans le territoire, en s'engageant par exemple sur des recrutements locaux. Il est néanmoins plus simple d'obtenir des engagements dans un contexte de développement économique.

M. DE COURSON parlait effectivement, pour sa part, de fermetures et de restructurations, qui sont une des causes profondes des fractures territoriales.

M. VIDAL constate que c'est particulièrement le cas pour des bassins mono-activité.

Echanges avec la salle

M. CHAUVELOT entend qu'il faut mettre en route et accompagner des projets pour résoudre les fractures territoriales, mais il pose la question des moyens de faire émerger les idées et les initiatives au départ.

M. ROBIN, Président du groupement des structures d'insertion par l'activité économique du Grand Est et Vice-Président du PTCE 52, fait part de son expérience en milieu rural ou semi-rural. Il souligne que la volonté territoriale et la volonté des milieux économiques dans toutes leurs composantes, y compris l'insertion, ont permis de déboucher sur des projets novateurs.

M. VIDAL constate que des facteurs de succès ressortent : l'émergence d'un projet sur le territoire, un appui des services de l'Etat et beaucoup de volonté et de persévérance.

Mme KLEIN, de la Chambre d'agriculture d'Alsace, rebondit sur le thème de l'Europe pour pointer les disparités nombreuses entre les pays. L'Allemagne bénéficie ainsi d'une main d'œuvre beaucoup moins chère qu'en France pour le maraîchage. De plus, des disparités existent aussi entre les régions en France, voire au sein d'une même région, par exemple sur le soutien à la filière bio.

Une participante met en avant l'expérimentation pour préserver la vitalité des territoires. Elle regrette que à certains endroits, des projets intéressants avec des fonds disponibles ne trouvent pas de collectivités, de politiques, ni d'élus pour les porter.

M. DE COURSON observe que le manque d'harmonisation sociale et fiscale en Europe est une problématique à part qui nécessite des réformes profondes et un encadrement plus strict des détachements.

M. DE COURSON signale ensuite que le droit à l'expérimentation est maintenant inscrit dans la Constitution française. Elle ne peut toutefois être que temporaire et elle est malheureusement peu utilisée.

M. THORNARY est favorable à une évolution du droit pour simplifier et favoriser l'expérimentation. En conclusion, il invite tous les participants à visiter le site internet du CGET pour des informations et des données supplémentaires, notamment l'Observatoire du Territoire.

CONCLUSION DES TRAVAUX

Franck LEROY, Vice-Président du Conseil Régional du Grand Est, Maire d'Épernay

Patrick TASSIN, Président du CESER Grand Est



M. LEROY observe qu'il apparaît difficile d'imaginer un territoire parfaitement égal, puisque chaque région est traversée de contrastes évidents en termes de géographie, d'économie ou de démographie par exemple, qui sont le fruit de son histoire. Le Grand Est n'échappe pas à la règle. Dans ce cadre, **M. LEROY** considère que les acteurs publics ont pour mission de corriger ces inégalités et de donner sa chance à chaque territoire.

Il revient sur l'enjeu du numérique pour signaler que la première décision du Conseil Régional de Grand Est, prise 21 jours après sa création, a été de lancer un plan très haut débit avec une échéance à 2022. Des priorités ont été définies avec les sept départements participants (l'Alsace et la Moselle ayant déjà lancé un marché) et les territoires les plus reculés verront ainsi arriver la fibre optique en premier. A fin 2022, tous les habitants du Grand Est bénéficieront exactement du même service et du même débit internet.

M. LEROY observe que certaines conditions de vie resteront néanmoins toujours très différentes entre les territoires. Par exemple, une zone rurale ne présentera jamais la même offre de transport qu'une métropole. Pour autant, il faut trouver des solutions pour ces

territoires ruraux comme le développement des TER, des bus interurbains et des applications favorisant des systèmes solidaires fondés sur le covoiturage.

M. LEROY fait aussi remarquer que le très haut débit favorise l'accès à la formation. Grâce au numérique, un étudiant au fond d'une vallée encaissée pourra demain avoir accès aux mêmes cours universitaires qu'un étudiant dans une métropole.

M. LEROY cite enfin la contribution du numérique à travers le développement de la télémedecine. Axon'Cable, une entreprise de Montmirail (Marne) a ainsi développé un système de télémedecine qui permet de pallier le manque de disponibilité de médecins du travail.

M. VIDAL retient l'importance de s'appuyer sur une mobilisation et une organisation de la société civile pour lutter contre les inégalités dans un territoire.

M. TASSIN en convient, tout en soulignant que les hommes politiques ne peuvent pas s'exonérer de leur responsabilité. Les acteurs locaux ne doivent pas tout attendre des services de l'Etat, mais l'inverse est aussi vrai. Le politique doit notamment développer des stratégies pour soutenir particulièrement les territoires les plus en difficulté.

M. TASSIN observe que la réflexion doit en réalité porter sur l'équité territoriale et non sur l'égalité territoriale, pour tenir compte justement de la disparité des situations. Il serait absurde de croire à une possible uniformisation complète des conditions de vie des habitants, ce qui ne justifie pas pour autant d'être fataliste face aux inégalités.

M. LEROY confirme que l'égalité des territoires apparaît impossible pour les raisons qu'il a évoquées d'emblée et qu'il faut viser l'équité, en donnant à chaque territoire sa chance. Il faut d'abord que le territoire soit en capacité de se mobiliser dans un climat de confiance et la Région se doit ensuite d'encourager et soutenir les projets, avec une attention particulière portée aux territoires les plus en difficulté dans un souci de péréquation.

M. VIDAL retient que l'équité territoriale est de moins en moins inaccessible, à condition de parvenir à allier l'énergie des citoyens, le dynamisme de la société civile organisée, la volonté des élus locaux et le soutien de l'Etat.

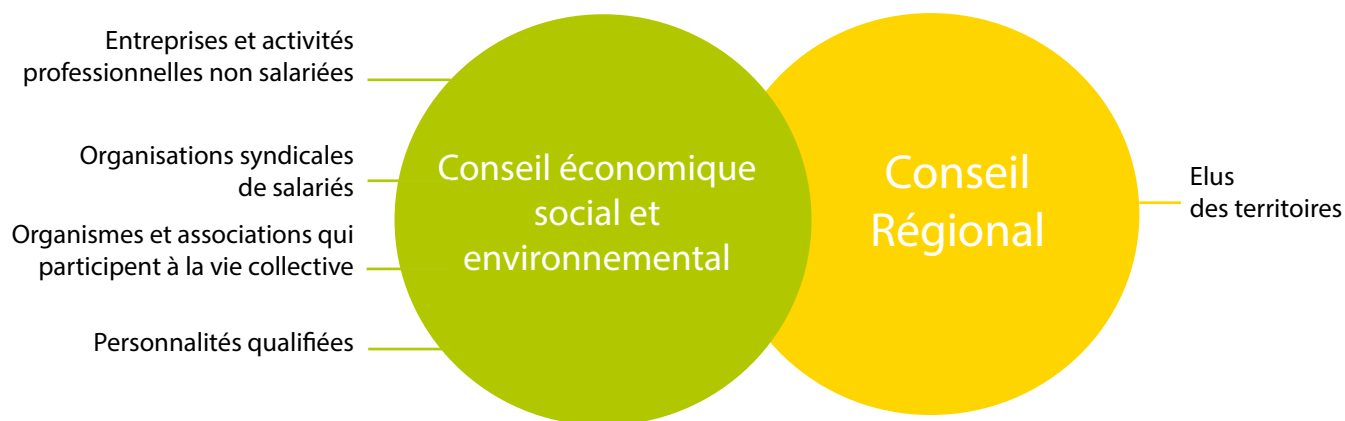
Le CESER est une assemblée consultative, porte-voix de la société civile organisée, dont les fonctions sont autant de mettre à jour et de relayer les débats en cours dans l'espace régional que d'être un agitateur d'idées, un laboratoire pour la valorisation de la démocratie participative. Il est donc d'autant plus utile dans une période de grave désaffection citoyenne à l'égard du monde politique et de la chose publique en général.

Les membres qui composent l'Assemblée du CESER sont issus de divers horizons de la société civile organisée parmi lesquels des responsables d'entreprises, syndicalistes, responsables associatifs, agriculteurs, artisans, universitaires, responsables culturels, représentants des professions libérales ou encore défenseurs de l'environnement...

Ils débattent ensemble de l'avenir de leur région de manière constructive et en dehors de toute prise de position partisane. Le CESER est l'une des rares Assemblées où, par exemple, patronat et syndicats, ou encore agriculteurs et environnementalistes se réunissent afin de réfléchir sereinement aux enjeux stratégiques régionaux.

Le CESER détient une mission centrale : donner aux élus régionaux l'éclairage de la société civile organisée sur toutes les affaires pouvant concerner la région.

LE CESER, SECONDE ASSEMBLÉE RÉGIONALE



Siège et Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 70 31 79

Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 15 68 00

Site de Metz

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1
Tél : 03 87 33 60 26

CESER
ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE **Grand Est**